Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 02/02/2026
ID : 062-246200364-20260129-DEC_2026_02-CC

DEC_2026_002

Nomenclature : ACTES 7.10

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DE LENS LIEVIN

Décision portant sur le renouvellement d'adhésion à la
Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'année 2026

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin,

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, déposée en Sous-Préfecture de Lens le 9 juillet 2020, chargeant le Président d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment d'autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu la délibération C061224_D40 du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2024 déposée en Sous-préfecture de Lens le 13 décembre 2024, confiant au Président de nouvelles délégations, conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°39 du Bureau Communautaire du 19 juin 2019 relative à l'adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'être membre associé et de travailler en concertation avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre afin de garantir le bon entretien de ses 14 sentiers de randonnée.

Après avoir pris connaissance du coût de 150 € et des conditions d'adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui permet à ses adhérents de bénéficier des services de l'atelier gravure du comité, des services de labellisation des 14 sentiers de randonnée de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de l'entretien de de la mise en valeur des chemins, de la diffusion d'information et de promotion rando au sein du réseau de la FFRP et d'avoir accès à des tarifs préférentiels sur le matériel de signalétique.

Article 2 : De signer le bulletin d'adhésion à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Article 3 : La présente adhésion sera mise à disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS

Le Président,

Signé électroniquement par : Laurent POISSANT
Date de signature : 29/01/2026
Qualité : Vice-Président Rayonnement sportif de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Sylvain ROBERT.